



CONSEIL GENERAL

POSTULAT (art. 53 ss RCG)

« Les postulats ont pour but de demander au Conseil communal d'étudier un problème déterminé et de présenter un rapport au Conseil général » (art. 53, al. 2 RCG)

Formulaire de dépôt

Mme / M. :

Objet :

Développement écrit (ou annexe jointe)

.....
.....
.....
.....
.....

Signature

.....

Cosignataires

Nom Prénom Signature

A remplir par le Secrétariat communal

Déposé au Secrétariat, le

N° d'ordre :

Dicastère :

Transmis le* :

*Date à partir de laquelle court le délai (6 mois) de réponse du Conseil communal